

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

EXPLOITATION DU RESTAURANT DE L'AÉRODROME DE CAHORS-LALBENQUE A CIEURAC (46)

Le Syndicat Mixte Ouvert de Cahors Sud (SMOCS) fait connaître que les locaux du restaurant de l'aérodrome de Cahors-Lalbenque situé 250 rue de l'aérodrome 46230 Cieurac C sont disponibles et lance, à ce titre, un appel à candidatures.

I. Services attendus

Le SMOCS souhaite maintenir une activité de restauration traditionnelle avec service en salle et débit de boissons ouverts au public, contribuant à l'attractivité du site et à la valorisation du territoire.

À titre accessoire, l'exploitant pourra proposer des animations ponctuelles (afterworks, événements conviviaux), sous réserve de compatibilité avec la vocation du site et la réglementation aéronautique, après accord préalable du SMOCS.

Toute consommation devra se faire exclusivement dans les locaux mis à disposition. Les jeux d'argent sont interdits.

L'exploitant devra respecter toutes les prescriptions légales et réglementaires, notamment en matière d'hygiène, de sécurité et de tranquillité publique.

II. Caractéristiques du restaurant

L'occupation consentie porte sur une surface totale de **250m²** répartie sur 2 niveaux, comprenant les pièces suivantes :

- Rez-de-chaussée :
 - hall d'accès 28.80 m²
 - escalier d'accès public
 - ascenseur

- local poubelles, réfrigéré
 - local technique de l'ascenseur
 - escalier d'accès aux cuisines
- 1er étage :
 - une salle de restaurant de 111 m²
 - sanitaire à usage public de 11.46 m²
 - cuisine comprenant : 1 chambres froides : 70.72 m²
 - sanitaires pour le personnel : 4.29 m²
 - 1 Terrasse extérieure

La cuisine n'est équipée que de chambres froides. L'ensemble des équipements nécessaires à l'activité de restauration (matériel de cuisson, de préparation, de lavage, d'extraction, etc.) devra être fourni, installé, entretenu et renouvelé par le preneur, dans le respect des normes réglementaires applicables.

Les candidats devront effectuer une visite obligatoire des locaux en prenant rendez-vous auprès du gestionnaire du site par courriel à l'adresse suivante : contact@cahors-sud.fr

III. Durée

La convention d'occupation temporaire sera conclue pour une durée initiale de 10 ans, avec possibilité de renouvellement.

IV. Redevance et charges

L'occupant règlera une redevance d'occupation du domaine public
L'occupant prendra à sa charge l'ensemble des frais liés à l'exploitation : charges de fluides, télécommunications, impôts et taxes afférents à l'occupation des locaux.

V. Comment répondre à l'appel à candidatures

Le dossier de consultation peut être retiré auprès du Syndicat Mixte Ouvert de Cahors Sud à l'adresse suivante

Syndicat Mixte Ouvert de Cahors Sud
35 rue Gamas
46230 FONTANES

Ou demandé par courriel à : contact@cahors-sud.fr

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature **au plus tard le 15 juillet 2026 à 12h00 :**

Les offres devront être transmises sous pli cacheté portant la mention suivante :

« Offre pour l'exploitation du restaurant de l'aérodrome de Cahors-Lalbenque –
Ne pas ouvrir »

Le pli devra être remis en mains propres contre récépissé ou envoyé par voie postale en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte Ouvert de Cahors Sud
35 rue Gamas
46230 FONTANES

Les offres peuvent également être transmises par courriel à l'adresse suivante :
contact@cahors-sud.fr

L'objet du message devra être libellé comme suit :

« Offre pour l'exploitation du restaurant de l'aérodrome de Cahors-Lalbenque »

Syndicat Mixte de Cahors-Sud

Parc d'activités de Cahors sud
35 rue Gamas - 46230 Fontanes

☎ : 05 65 24 09 98

@ contact@cahors-sud.fr